

LA RECHERCHE A PARIS 1

PULS propose...



Nous nous engageons à mener une politique ambitieuse à la hauteur de ce qu'est Paris 1, à savoir la plus grande université française en sciences humaines et sociales, dont la qualité scientifique constitue depuis de longues années une référence au niveau international. Pour cela, nous veillerons au respect de la liberté académique et nous assurerons aux EC, chercheurs et chercheuses, les moyens de mener des travaux de long terme.

LIBERTE ACADEMIQUE ET INDEPENDANCE DE LA RECHERCHE

Nous réaffirmons l'importance de la liberté académique comme étant l'un des principes fondamentaux de notre activité universitaire. Cette liberté, dont l'exercice doit être conforme avec les normes de l'éthique académique et de rigueur scientifique, est de plus en plus menacée et les meilleurs moyens pour la protéger doivent être débattus collectivement et mis en œuvre : l'autogouvernance, avec une réhabilitation du rôle des conseils comme lieu de débat, est essentielle, tout comme le libre-choix laissé aux enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses de leurs thématiques de recherche ou encore la mise en place d'un médiateur au sein de l'université, vers lequel celles et ceux qui s'estiment menacés dans leur liberté académique pourront se tourner pour trouver une écoute et de l'aide.

1

REPENSER LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

Pendant toute la mandature actuelle, se sont multipliés les appels à projets et d'importants moyens, notamment en matière de recrutement (D2P), leur ont été consacrés. Ce mode de financement de la recherche soulève de nombreux problèmes et doit impérativement être modifié.

Il convient ici de distinguer les appels à projets externes (ANR, Europe), auxquels les équipes doivent être encouragées à répondre, des appels à projets internes à Paris 1. Les premiers, qui forment aujourd'hui une source de financement de la recherche essentielle, répondent à des besoins et l'accompagnement fourni par la D2P est bienvenu.

Quant aux appels internes, il faut distinguer les nouveaux appels internes mis en place depuis 2021, des outils de financement disponibles antérieurement. Les premiers font apparaître au moins quatre difficultés :

- Ils négligent le fait que le temps de recherche est devenu la ressource rare : redonner du temps à la recherche doit désormais être une priorité, et cela suppose de rompre avec la tendance constatée d'un financement de la recherche toujours davantage basé sur des appels à projets.
- Ils se traduisent par un accroissement de la charge de travail à, au moins, deux niveaux : d'une part, celui de la Commission de la Recherche (CR), dont les membres ont été soumis à une multiplication des tâches d'évaluation – avec des difficultés croissantes de

trouver des évaluateurs ou des évaluatrices (elles et eux étant aussi contraints par le temps) ; d'autre part, celui des services communs de l'université, depuis les services financiers jusqu'aux Ressources Humaines, sur lesquels reposent la mise en place des moyens matériels et le suivi des projets financés.

- Ils organisent une mise en concurrence permanente entre les collègues, alors que notre activité est essentiellement fondée sur la coopération et le travail en commun.

- Enfin, à Paris 1, ils se sont traduits par une concentration des financements sur un petit nombre d'équipes de recherche/de disciplines¹.

Des appels internes existaient avant la mandature actuelle (BQR et Politique Scientifique), dont la caractéristique est de répondre à des besoins ponctuels, tels que l'organisation d'un évènement scientifique (BQR) ou l'aide au développement d'un nouvel axe de recherche. Il ne s'agit pas de les remettre en question, leur utilité n'étant pas contestée.

LE TEMPS DE LA RECHERCHE

Notre conviction est que le besoin de temps long pour mener nos recherches nécessite de **renforcer les dotations pérennes des équipes** : forts du constat que ces dotations n'ont pas été augmentées à hauteur de l'accroissement des coûts lié à l'inflation pendant la mandature précédente², nous nous engageons à tout faire pour rattraper ce retard financier. Le contexte budgétaire constitue certes une contrainte qu'il ne faut pas sous-estimer. Indépendamment d'un accroissement du budget global à la recherche, dans le cadre d'un débat au niveau du CA, des moyens existent cependant ; il suffit de s'en emparer. Ainsi, la partie du préciput (« abondement financier [versé par l'ANR] aux établissements gestionnaires et hébergeurs des projets sélectionnés ») destinée à soutenir la stratégie scientifique et l'environnement de recherche de l'université sera, conformément aux règles financières édictées par l'ANR, reversée aux équipes. De même, nous proposons de renégocier la convention avec le CNRS de manière à permettre une meilleure maîtrise par notre université des financements des projets de recherche générant du préciput actuellement gérés par le CNRS.

Ce besoin de temps passe également par une politique d'appui à la recherche, avec la **création de postes dédiés** (ingénieur(e)s, technicien(ne)s) dont le recrutement doit être facilité. Nous faciliterons les aménagements de service proposés aux enseignantes et enseignants du second degré affecté(e)s dans le supérieur (ESAS) engagé(e)s dans une thèse de doctorat ou une HDR. Nous maintiendrons le système mis en place récemment d'un compte d'épargne d'heures d'enseignement, permettant aux enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es titulaires de se constituer un sabbatique d'un semestre. Ce système ne peut et ne doit cependant se substituer à la possibilité d'obtenir un congé pour recherche ou conversions thématiques (CRCT) ou pour projet pédagogique (CPP) : nous nous efforcerons d'augmenter le nombre de supports dédiés à ces congés.

La diminution du temps disponible pour la recherche résulte enfin de l'accroissement des charges administratives qui pèsent sur les enseignant.es-chercheur.es et les chercheur.es : **repenser le référentiel des tâches est nécessaire, afin d'offrir une meilleure reconnaissance et des décharges à celles et ceux qui sont fortement investis**

¹ Pour prendre un exemple, sur les deux dernières années, 100 % des financements de 120 000 euros (Sorb' Rising, niveau 2) ont été attribués à des membres d'une même équipe de Paris 1 (3 financements).

² Augmentation de +0,42 % des dotations individuelles entre 2023 et 2024 pour une inflation de près de 5%.

dans les tâches collectives. Il convient aussi de mieux accompagner les collègues qui souhaitent organiser des événements scientifiques.

ENCOURAGER LA DIMENSION COLLECTIVE DE L'ACTIVITE DE RECHERCHE

Les effets supposés positifs de la mise en concurrence des chercheurs encouragée par les politiques actuelles (LRU) ont fait l'objet de nombreuses contestations. Nous sommes persuadés que l'activité de recherche a une forte dimension collective, qu'il convient d'encourager et de valoriser. En conséquence, nous nous engageons à :

- **Favoriser la diffusion et la valorisation des productions scientifiques des unités de recherche** (en améliorant l'interface avec le service de la communication en particulier) ;
- **Améliorer les conditions d'accueil à Paris 1 des collègues invité.es au sein des unités de recherche** (en veillant en particulier à ce qu'ils ou elles n'aient pas à avancer les frais liés à leur séjour à Paris ou, le cas échéant, en leur remboursant ces frais dès leur arrivée) ;
- **Traiter de manière équitable les collègues**, gage de bon fonctionnement de tout collectif, notamment à l'occasion de demandes de CRCT, délégations, détachements, etc. qui doivent profiter à toutes et à tous. Forts de la conviction que la recherche et l'enseignement se nourrissent mutuellement, nous refusons les stratégies récurrentes d'évitement des enseignements et imposerons le respect des règles en vigueur dans notre université d'équilibre des services. La non-discrimination et l'égalité entre les sexes doivent être respectées à tous les niveaux (constitution de COS, recrutement, attribution de CRCT, etc.) : la **création d'une vice-présidence** (en lieu et place d'un ou une « référent(e) égalité ») sur ces questions témoigne de l'importance que nous accordons à ce respect, qui ne se limite pas à la politique de la recherche.

RAYONNEMENT DE LA RECHERCHE

Si la qualité des recherches dans notre université constitue l'un de ses nombreux points forts, il convient de veiller à leur bonne diffusion, à la fois dans le milieu académique, au sein de l'université et dans la société.

Dans cette perspective, nous nous engageons à **faire respecter la signature de l'établissement dans toutes les publications rédigées par un.e collègue de l'université**. Nous encouragerons et accompagnerons ces dernier(e)s à **déposer** également leurs publications **sur HAL** lorsque c'est possible (*a minima* un résumé de celles-ci). Afin de renforcer l'internationalisation de leur activité de recherche, des **formations en langue anglaise seront proposées aux enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, avec imputation partielle sur leurs services d'enseignement** (dans une limite qui devra être débattue collectivement).

Une réflexion collective sur le rôle de la Fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne sera également menée pendant la mandature dans un double souci de rendre celle-ci plus visible et d'attirer davantage de mécénat.

Enfin, **nous organiserons tous les deux ans**, sur la base de ce qui avait été fait en 2018, **des assises de la recherche, ouvertes au public, et encouragerons les initiatives des collègues visant à diffuser leurs recherches auprès de la société**. Nous nous appuierons sur la DSIUN et sur le service de la communication pour développer les outils qui existent au sein de notre université (Sorbonne TV par exemple) et réfléchir à la possibilité d'en créer de nouveaux (par exemple, des outils techniques pour faciliter la création et l'hébergement

de sites internet pour la diffusion dans de bonnes conditions, des archives, connaissances et savoir-faire de la communauté de l'université Paris 1).

DOCTORAT, POST-DOCTORAT ET HDR

Les doctorant.es et la recherche doctorale et postdoctorale correspondent à des forces au sein de notre université qu'il s'agit de consolider. Nous veillerons en particulier à ce que le **recrutement des doctorant.es** soit **équitable, transparent et ouvert** et que les recherches qu'ils ou elles mènent soient visibles. Concernant les contrats doctoraux directement gérés par la Commission de la Recherche (CR), nous nous engageons à **revenir à la procédure d'attribution qui avait cours avant cette mandature**, car elle seule permet d'en assurer le caractère équitable : désignation par la CR d'un jury dont la composition reste inchangée pendant tout le processus de sélection et appel à des rapporteurs sur chaque dossier. **Les contrats doctoraux dits UnaEuropa doivent être repensés, afin de remédier au défaut de candidature observé.**

Concernant les conditions de travail et de vie des doctorant.es, nous étudierons la possibilité d'**étendre la politique d'exonérations des droits d'inscription des doctorant.es contractuel.les aux doctorant.es vacataires sans emploi principal ou auto-entrepreneur sous un plafond de ressources à débattre.** Parallèlement, nous nous efforcerons d'**améliorer les conditions de travail des doctorant.es au sein des équipes de recherche**, qui doivent être accueilli.es dans leurs locaux, et équipé.es du matériel nécessaire, en favorisant leur participation aux événements scientifiques, etc. Les mesures concrètes à adopter doivent être discutées au sein de la commission de la recherche, en lien avec les Unités de Recherche et les Ecoles Doctorales.

L'inscription à l'**Habilitation à Diriger des Recherches**, plus haut diplôme délivré par une université, doit être encouragée et facilitée, tout en s'assurant de la qualité des dossiers. Là encore, c'est à la procédure antérieure d'examen des demandes qu'il s'agira de revenir, qui permet une **délibération collective** (sous-commissions par discipline) avant la validation des autorisations d'inscription par la CR.